



RECOLTER A MATURITE

Suivre l'évolution de la maturation du colza pour récolter au bon moment

- **Récolter** quand la plante entière est à maturité (graine à environ 9% d'humidité, absence de siliques vertes, pailles sèches)
- **Équiper** la machine d'une barre de coupe avancée et d'une barre de coupe verticale afin de limiter les pertes de graines à la récolte (jusqu'à 3 q/ha en plus et débit de chantier amélioré)
- **Couper** le plus haut possible afin de limiter le volume végétal à battre et ne pas utiliser les rabatteurs
- **Adapter** la vitesse de la machine (2/3 de celle du blé), réduire la vitesse du batteur afin de limiter la casse des graines, ajuster la ventilation afin de diminuer les pertes à l'arrière de la machine



Graines tombées au sol : moins de rendement et davantage de repousses dans les cultures suivantes. Les graines de colza sont susceptibles de conserver leur capacité de germination plus de 10 ans dans le sol.

NORMES DE COMMERCIALISATION

- ✓ **Humidité** : 9 %
- ✓ **Impuretés** : 2 %
- ✓ **Teneur en huile** : 40 % (aux normes d'humidité et d'impuretés)



GESTION DE L'INTERCULTURE

Respecter la réglementation en vigueur sur l'interculture (CIPAN, ...).

Les repousses de colza, sous réserve qu'elles soient bien réparties, constituent une CIPAN efficace et bon marché.

- **En condition d'humidité suffisante**, l'absence de travail du sol permet généralement une levée rapide et optimale des repousses
- **En présence d'adventices**, un travail du sol superficiel aussitôt rappuyé est nécessaire
Dans tous les cas, éviter le labour qui enfouit les graines
- **Après 3 à 4 semaines de végétation**, détruire les repousses (par voie mécanique ou chimique)



En dehors de la période de culture, pratiquer les faux-semis pour stimuler la levée des adventices.



LES REPÈRES COLZA

RECOLTE

BASF
We create chemistry

MES NOTES

Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.bASF.fr. Aout 2017 -Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. 201COTE0817SUD.

Pour toute information technique, nos experts sont à votre écoute :

N°Azur 0 810 02 30 33
PREX APPEL LOCAL